



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Le **mercredi 29 janvier 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à François LANGLOIS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO ECOLE VALLEE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA BOURSE AU PERMIS 2020 - CM/20/010

Il est rappelé au Conseil Municipal que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville du Trait a décidé de reconduire la mise en œuvre du projet « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie avec les mêmes conditions que l'année passée, délibération CM-19/006 en date du 29 janvier 2019.

Dans le même esprit qu'en 2019, cette bourse s'adressera à 10 jeunes de la Ville du Trait, en contrepartie d'une mission d'intérêt général sous la forme d'un chantier collectif dont la nature précise est encore en discussion (chantier de nettoyage, d'entretien du patrimoine...) Ce ou ces chantiers seront supervisés par les services techniques de la Ville, avec le concours du Bureau Emploi Formation, sur 4 semaines à 35 heures, du 6 juillet au 31 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU la charte de partenariat sur l'opération « bourse au permis de conduire » conclue entre l'Etat et l'AMF,

VU le projet de convention de partenariat avec l'auto-école Vallée joint en annexe,

VU le rapport de Monsieur le Maire

CONSIDERANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un levier fort pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

DECIDE D'APPROUVER les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée, dispensatrice de la formation.

DECIDE DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- M. ou Mme le Maire
- 4 élu(e)s du groupe majoritaire et un(e) élu(e) du groupe minoritaire
- 3 techniciens maximum de la Ville concernés par le projet (avis consultatif)

DECIDE DE FIXER le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1 615,00 € par jeune participant, incluant les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, cours théoriques sur le Code de la route et les thèmes de sécurité routière illimité sur 12 mois (délai maximum de 18 mois pour les jeunes avec contraintes ou difficultés particulières), un accès illimité au cours en ligne « Pack web », 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire (code), 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

DECIDE D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville et l'auto-école Vallée.

DECIDE D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget communal de l'exercice en cours, fonction 40, « services communs », chapitre 011 « charges à caractère général », article 6288 « Prestations de services ».

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 21 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 janvier 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

